المملكة المغربية
Royaume du Maroc

الصندوق المغربي للتقاعد
Caisse Marocaine des Retraites

Communiqué

Tenue du Conseil d'Administration de la Caisse Marocaine des Retraites

****

M. Mohamed BENCHAABOUN, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, a présidé, le vendredi 28 août 2020 la réunion du Conseil d'Administration de la Caisse Marocaine des Retraites tenue par visioconférence.

Dans son allocution d'ouverture, le président de la session a présenté ses vifs remerciements aux membres du Conseil pour leur collaboration continue avec la Caisse afin d'assurer une meilleure qualité de service au profit des retraités et de leurs ayants causes. Il a, également, félicité la CMR pour les efforts consentis tout au long de la période du confinement sanitaire à travers le renforcement de la digitalisation afin d'assurer la continuité des services.

Lors de cette session, le Conseil s'est déclaré satisfait des résultats de l'activité de la CMR au titre de l'exercice 2019 et des actions réalisées dans le cadre du contrat de programme signé avec l'Etat pour la période 2018-2020. A ce titre, la gestion financière du portefeuille dont l'encours s'élève au titre dudit exercice à 92,2 Milliards de Dirhams, fait ressortir un taux de rendement de 5,35% soit 4,11 Milliards de Dirhams en nette amélioration par rapport à 4,36% enregistré en 2018 avec une plus-value latente de 16,3 Milliards de Dirhams.

Sur ce point, le Conseil a consenti l'intérêt de l'implication de la CMR dans les opérations de financements innovants qui lui ont permis d'élargir ses univers d'investissement et de réaliser une meilleure performance de son portefeuille de manière sécurisée.

Le Conseil a, également, pris note du total des cotisations encaissées en 2019 et qui s'élève à 31,9 Milliards de Dirhams contre 39,7 Milliards de Dirhams de prestations servies, et de la situation des équilibres financiers des régimes gérés à la lumière des bilans actuariels présentés.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour de cette session, le Conseil d'Administration a procédé à:

- L'arrêt des comptes de la CMR pour l'année 2019.
- L'approbation du bilan actuariel des régimes des pensions civiles et militaires au titre de la même année.
- L'approbation de la décision de transfert aux OPCI des actifs immobiliers acquis par la CMR dans le cadre des opérations de financements innovants.

Le Conseil a approuvé également les autres décisions et résolutions qui lui ont été soumises.